

LEUZE-EN-HAINAUT

# Biogaz : la Ville émet des réserves

Quelques jours après la fin de l'enquête publique, le collège communal a rendu un avis nuancé sur le projet d'usine de biométhanisation.

● Pierre-Laurent CUVELIER

La Ville de Leuze n'a pas tardé à se positionner sur le projet d'usine de biométhanisation, porté par la société Sibiom (Ideta-Engie Cofely).

Trois jours après la clôture de l'enquête publique, le collège communal a remis un avis circonstancié. Rappelons qu'il appartiendra à la Région wallonne, sur base du dossier reprenant notamment les observations de la population et des autorités locales, d'autoriser ou non la construction de cette unité de biométhanisation.

## Diversifier davantage les intrants

Si le projet voit le jour, la Ville de Leuze estime qu'il est nécessaire de créer un



Sibiom

Il en revient maintenant à la Région wallonne de donner ou non son aval au projet.

comité de pilotage et de vigilance associant les représentants de la zone couverte (agriculteurs, riviérains, politiques...).

« L'objectif est de s'assurer que le projet reste dans une taille raisonnable, que la rotation des terres soit assurée, qu'il y ait une diversité suffisante des sources d'approvisionnement, que le sens éthique du projet soit préservé, que cela engendre une diminution quantifiable de l'utilisation des pesticides chez les

agriculteurs partenaires (grâce à l'utilisation du digestat)... »

Les membres du collège relèvent que l'usine de biométhanisation qui doit sortir de terre dans le zoning de Leuze-Europe a été redimensionnée à la baisse par rapport au projet initial. Et qu'il tient compte de certaines observations formulées en matière de tonnage, de charroi ou de stockage.

L'infrastructure a été imaginée pour produire du bio-

gaz à partir 100 000 tonnes d'intrants issus de cultures énergétiques (maïs et betteraves fourragères).

## Des craintes sur la pérennité du projet

« Le projet s'inscrit dans le sens d'une indépendance énergétique à partir d'une production locale, innovante et renouvelable. La biométhanisation est une solution qui, avec d'autres (éolien, photovoltaïque), permet de rencontrer les objectifs wallons et européens

en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, le projet prévoyant de limiter l'empreinte de gaz carbonique à hauteur de 22 260 t par an (la consommation de 12 000 voitures). » Pour la Ville de Leuze, la matière première indispensable au fonctionnement de l'usine doit rester locale.

Elle rappelle aussi que la vocation de l'agriculture est avant tout nourricière, et qu'il est nécessaire de diversifier les types de biomasse en ne limitant pas les intrants aux seuls maïs et betteraves. « Les feuilles mortes, les déchets verts ou les résidus agricoles sont d'autres sources possibles. Pour ces intrants, les objectifs doivent être plus ambitieux. En revanche, il faut refuser le lisier et les effluents d'élevage. »

D'autres réserves sont émises par le collège, notamment au sujet de la pérennité de l'usine.

« La rentabilité est garantie uniquement par des certificats verts payés par la collectivité. La crainte est que le jour où il n'y a plus de certificats verts, le projet ne soit plus self-supporting. Il faut donc veiller à maintenir un partenariat public. » ■